



Décision de télécom CRTC 2023-23-1

Version PDF

Référence : 2023-23

Ottawa, le 2 mars 2023

Dossier public : 8662-C182-202107185

Opérateurs des réseaux concurrentiels Canadiens – Demande de révision et de modification de la politique réglementaire de télécom 2021-239 – Corrections au sommaire et à la conclusion

1. Le Conseil apporte des corrections à la décision de télécom 2023-23. Par souci de commodité, les extraits sont entièrement reproduits ci-dessous. Les corrections sont indiquées en caractères gras et italiques.
2. Le sommaire est corrigé pour se lire comme suit :

Le Conseil **refuse, par décision majoritaire**, la demande des Opérateurs des réseaux concurrentiels Canadiens (ORCC) de réviser et de modifier la politique réglementaire de télécom 2021-239. En particulier, le Conseil conclut que les ORCC n'ont pas démontré qu'il existe un doute réel quant au bien-fondé de la décision initiale.

3. La conclusion est corrigée pour se lire comme suit :

Compte tenu de tout ce qui précède, le Conseil conclut que les ORCC n'ont pas démontré qu'il existait un doute réel quant au bien-fondé de la politique réglementaire de télécom 2021-239. Par conséquent, le Conseil **refuse, par décision majoritaire**, la demande des ORCC de réviser et de modifier la politique réglementaire de télécom 2021-239. Le Conseil estime également ce qui suit :

- la demande des ORCC ne devrait pas être refusée sommairement comme un abus de procédure;
- il n'a pas commis d'erreur de fait ou de droit dans son analyse selon la considération en matière de bien public;
- il n'a pas commis d'erreur de fait ou de droit dans son analyse selon la considération en matière d'innovation et d'investissement;
- il n'a pas commis d'erreur de fait ou de droit dans son analyse des Instructions de la politique réglementaire de télécom 2021-239.

Secrétaire général

Canada

Documents connexes

- *Opérateurs des réseaux concurrentiels Canadiens – Demande de révision et de modification de la politique réglementaire de télécom 2021-239, Décision de télécom CRTC 2023-23, 3 février 2023*
- *Accès au câblage d'immeuble dans les immeubles à logements multiples, Politique réglementaire de télécom CRTC 2021-239, 27 juillet 2021*